

Philippe Madec

## **Ménager la terre**

*Cet article a été publié dans TECHNIQUES & ARCHITECTURE, décembre 2006 / janvier 2007*

Liant majeur des établissements humains, le paysage comme œuvre n'échappe pas à la double conscience contemporaine de la fragilité et de la finitude de la Terre et de l'humanité. En France, « lanterne rouge » de l'Europe en matière d'environnement (on l'aborde surtout du point de vue de la loi ou de la science<sup>1</sup>), où « l'écologie politique ne porte pas du tout sur la "nature" »<sup>2</sup>, où le débat public concernait la malbouffe et le nucléaire avant l'effet Nicolas Hulot<sup>3</sup>, où les architectes renâclent voire honnissent la qualité environnementale, le paysage est exemplaire. Il sert de lit à une conscience environnementale heureuse, et donne l'aperçu d'une pratique responsable et attentive, loin de toute certification ou labellisation. A la différence de l'urbanisme et de l'architecture, sa pratique concourt peu à la dégradation de la planète et porte les germes d'une éthique naturaliste allant de soi. Sa nouvelle jeunesse (une renaissance post-moderne) et ses liens essentiels avec les mécanismes complexes du vivant l'ont prémuni des dérives anthropocentriques modernes. Il en est devenu une référence de l'aventure contemporaine au cours de laquelle on assiste à un retour de la nature comme modèle, ni celle du XVIII<sup>ème</sup> siècle dont il convenait d'imiter les formes, ni celle romantique du XIX<sup>ème</sup>, mais la nature comme paradigme du vivant.

Le développement durable s'impose comme la voie mondiale de recherche de solutions à la crise planétaire, depuis qu'en 1987 le rapport Brundtland<sup>4</sup> sur l'état de la planète en fait la réponse aux besoins du présent qui ne compromet pas la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Basé sur les idées de besoin (maintenir un standard de vie acceptable pour tous) et de limite (capacité de l'environnement à remplir les besoins du présent et du futur selon l'état de la technologie et des structures sociales), il s'appuie sur 3 piliers environnemental, social et économique dont l'intersection crée les conditions de vie durables. En 2002, au nom de la sauvegarde des diversités culturelles, la France propose la culture comme 4<sup>ème</sup> pilier<sup>5</sup>. Somme d'actions plutôt que concept, le développement durable varie selon les pays et climats. De ses diverses acceptions, deux constantes émergent : une prédominance des réponses techniques et un développement du pilier environnemental, au détriment du pilier social. Si le développement durable instrumentalise la prise de conscience écologique, il évite la contradiction pointée par les tenants de la décroissance soutenable<sup>6</sup> : comment penser indéfiniment le développement sur une Terre dont la finitude est connue.

Si l'architecture durable ne peut pas être limitée à « l'art de bâtir environnemental », le paysage comme œuvre durable ne peut pas être limité à un nouvel « art de planter environnemental ». L'enjeu majeur est éthique et politique : l'avenir de l'humanité est en cause. Le paysage contemporain propose une conception originale de l'établissement humain, indépendante de l'opposition développement durable versus décroissance soutenable. Ainsi Gilles Clément quand il conçoit le Jardin Planétaire<sup>7</sup> sur la diversité des êtres sur la planète et le rôle gestionnaire de l'homme face à cette diversité – le jardinier -, le forge à partir des notions de finitude écologique, brassage planétaire et couverture anthropique. Si l'importante exposition « Le Jardin Planétaire »<sup>8</sup> fut d'abord reçue dans le cadre d'une esthétisation générale de la Terre à laquelle participe la photographie qui en fait une somme de tableaux de paysages<sup>9</sup>, elle a avancé une théorie non seulement du paysage, mais de l'établissement humain en général, vers une pensée de la Terre ménagée. Le non-aménagement y serait considéré comme un principe vital et seraient favorisées « les dynamiques d'échange entre les milieux anthropisés et le Tiers Paysage »<sup>10</sup>, c'est-à-dire les délaissés, les friches et les espaces naturels. Rares sont les architectes tel Patrick Bouchain capables de partager avec le paysagiste, comme dans « La forêt des délaissés », le goût de la reconquête naturelle, du grignotage progressif des frontières entre ville, périurbain, campagnes, un sens de la vie à l'œuvre.

Les récentes lois françaises n'en sont pas là. Elles se réfèrent toutes au développement durable, la Charte de l'Environnement les y engage. Celles qui encadrent les activités de l'établissement humain ont intégré les notions liées aux espaces naturels. La Loi sur l'eau, le Nouveau Code rural, la Loi SRU avec les SCOT et les PADD, les PPRI changent la représentation du paysage et la conception du territoire hexagonal, dépassent la conception statique du paysage véhiculé par le volet paysager du permis de construire, en prenant en compte des dynamiques territoriales, eau, faune et flore mêlées. Corridors écologiques, zones d'expansion de crue, zones humides, domaine agricole protégé inventent une relation bienveillante aux paysages. Le retour de la notion d'agriculture urbaine, le recours systématique aux jardins familiaux et le travail fin sur les franges urbaines parachèvent ce changement.

Le paysage en tant que tel et ses théories contemporaines n'ont pas attendu l'instauration des pratiques de développement durable pour être « durable » comme on dit des actions qui, attentives aux cultures des lieux, préservent l'environnement et les ressources naturelles, tout en s'appuyant sur des pratiques sociales bienveillantes et une inventivité économique. Les programmes et le rôle du paysage changent. Ainsi, les lieux paysagers deviennent des régulateurs de climat, support d'une écologie active, réserves de la biodiversité. Les franges entre les éléments naturels et artificiels deviennent des enjeux majeurs. Les berges en sont les archétypes. Bien sûr, depuis toujours le paysage comme œuvre a été centré autour du chemin de l'eau, mais la conception durable des territoires a renforcé la gestion de l'eau au point d'en faire le thème majeur de projets du territoire au jardin. Porosité des sols pour l'infiltration vers la nappe phréatique, ralentissement de son flux pour en accentuer l'évaporation, tamponnage pour en gérer le débit, stockage pour en autoriser la réutilisation et gérer localement le climat, rejet nul vers le réseau urbain, dispositif hydroponique, dépollution par plantes selon des principes de phyto-épuration, traitement aérien des eaux grises, recyclage naturel de l'eau de piscine, etc. : tout un ensemble de dispositions fabrique des paysages inédits.

Des exigences moins visibles ancrent néanmoins le paysage dans une conception plus écologique, elles ménagent les ressources naturelles, réduisent l'énergie nécessaire à l'approvisionnement, développent des filières locales. Choix de matériaux écologiques et/ou éco-certifiés, nécessitant peu d'entretien, choix de matériels économes en énergie, choix des matériaux locaux : granit breton contre granit chinois, chêne de Bourgogne contre chêne russe ou réemploi systématique des matériaux existants sur le site tant en surface qu'en fond de forme, etc. Dans ce mouvement réciproque du lieu et de l'alentour, se produit une retrouvaille, le pays produit son paysage.

Pour le choix des végétaux, les choses sont moins claires. Si la doxa durable propose de ne choisir que des espèces indigènes, l'évolution du climat comme les maladies liées aux pollutions troublent le schéma. Outre les modes déco qui remontent l'olivier en bac vers la Bretagne voire la Belgique, les végétaux du Sud passent effectivement au Nord, les végétaux fragiles disparaissent. Face à cette situation et pour accueillir la diversité, l'impensé, les projets proposent des aménagements plus pauvres, de telle manière à laisser place à d'autres plantes.

Les exemples abondent de l'impact du durable : équipe pluridisciplinaire avec écologue, ingénieur hydraulicien, etc., végétalisation des toitures ou des façades d'immeubles, recours aux techniques archaïques (grave planté) ou innovantes (enrobé d'origine végétal), paysage inventé par la technique (champ éolien, champ d'épuration naturelle des eaux grises), etc.

Pour terminer ce trop bref aperçu, aborder l'évolution de l'entretien s'impose. Quoique technique, elle ouvre sur une dimension plus sociale. Donnée majeure, l'entretien d'un paysage n'est pas son maintien en bon état, mais l'accompagnement de sa venue à maturité puis son renouvellement. Sa prise en compte dès le projet est accrue dans le cadre d'une gestion différenciée, précise, écologique, pensée pour être portée par les utilisateurs et les « entreteneurs », par les maîtres d'usage et les maîtres d'entretien. L'entretien qui vise à un partage, à une délégation du projet, à une sensibilisation à la gestion attentive, engage pour être viable, voire durable, la conception d'un projet porteur de pédagogie.

De l'entretien comme projet partagé à la concession au monde associatif de micro-jardins urbains, de la prise en considération dans des grands mouvements écologiques territoriaux au renouveau des jardins ouvriers, de la densité végétale aux grands bassins urbains bioclimatiques, le paysage contemporain, au-delà de ses missions traditionnelles, engage tout « naturellement » une réconciliation de l'homme et de la Terre. Face à l'horizon assombri par l'agir humain, il propose quelques bulles de ré-enchantement.

---

<sup>1</sup> - LARRERE Catherine, *Les philosophies de l'environnement*, PUF, Paris, 1997

<sup>2</sup> - LATOUR Bruno, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, éditions de la Découverte, Paris, 1999, page 13.

<sup>3</sup> - HULOT Nicolas, *Pour un pacte écologique*, éditions Calmann-Lévy, Paris, 2006

<sup>4</sup> - BRUNTLAND Gro Harlem, *Our Common Future*, Oxford, 1987. BRUNTLAND Gro Harlem (1939, Norvège), médecin spécialiste de la santé publique. En 74, ministre de l'environnement. 81, Premier ministre. 83, à la demande du secrétaire général de l'ONU, elle crée et préside la Commission Mondiale pour l'environnement et le développement. Son rapport est publié en 87

provoque le sommet de la Terre, en 92 à Rio de Janeiro. Elle est directeur général de l'Organisation Mondiale de la Santé.

<sup>5</sup> - [www.elysee.fr/cgi-bin/auracom/aurweb/seach/file?aur\\_file=discours/2002/0209AF05.html](http://www.elysee.fr/cgi-bin/auracom/aurweb/seach/file?aur_file=discours/2002/0209AF05.html)

<sup>6</sup> - L'inventeur de la décroissance soutenable est le mathématicien devenu économiste Nicholas GEORGESCU-ROEGEN (1906-

1994). Se reporter aux ouvrages de Serge LATOUCHE, notamment *Survivre au développement*, Mille et une nuits, Paris, 2004

<sup>7</sup> - Apparu dans *Thomas et le Voyageur*, Paris, 1996

<sup>8</sup> - Halle de la Villette, Paris, 1999-2000

<sup>9</sup> - Cf. ARTUS-BERTRAND Yann

<sup>10</sup> - CLEMENT Gilles, *Manifeste pour un Tiers paysage*, éditions Sujet-Objet, Paris, 2004